

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

Contribution du Département à une démarche de solde du passif de l'Association de resocialisation en psychiatrie (ARP), pour la reprise de son activité par un autre opérateur de logements d'insertion

Rapport n° CP/2014/474

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention à l'Association de resocialisation en psychiatrie (ARP) à Erstein dans le cadre d'une action coordonnée entre la direction départementale de la cohésion sociale, le centre hospitalier d'Erstein et le Département pour redresser les comptes de l'association avant son transfert d'activité à un autre opérateur qui gèrera des logements d'insertion pour des personnes fragiles sortant de l'hôpital d'Erstein.

L'Association pour la resocialisation en psychiatrie (ARP) a été créée le 8 janvier 1987 au centre hospitalier d'Erstein (CHE - Établissement public de santé mentale prenant en charge la population du sud du Bas-Rhin). Association intersectorielle, elle est composée de membres bénévoles, en majorité des professionnels de la psychiatrie.

Sa mission est de promouvoir la réinsertion en milieu ordinaire de patients sortant de l'hôpital ou ayant des difficultés de socialisation. Cette mission s'inscrit dans le schéma de l'accueil, hébergement, insertion du Bas-Rhin ainsi que dans le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

L'ARP propose des appartements et des services à des personnes sortant d'hospitalisation ou prises en charge par les secteurs adultes du centre hospitalier d'Erstein (Établissement public de santé mentale).

A ce jour, l'ARP assure la gestion locative de 94 logements :

- 13 logements en ALT (allocation logement temporaire relevant d'un financement de la Direction départementale de la cohésion sociale- DDCS)
- 70 logements en AGL (aide à la gestion locative relevant d'un financement du Département dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement)
- 11 logements associatifs (sans financement)

83 personnes ont été logées en 2013.

L'association assure également la gestion d'un SAD (service d'aide à domicile) relevant d'un agrément simple.

Elle présente aujourd'hui un déficit cumulé de 147 000 €, l'ayant déjà conduit en 2012 à renoncer à son SAVS (service d'aide à la vie sociale) dont l'activité a été reprise par une autre association à Erstein.

La pérennité de son activité est définitivement compromise. Pourtant, la poursuite de ses missions est essentielle pour le devenir des personnes logées et pour leurs perspectives de réhabilitation psycho-sociale. Les différents financeurs (DDCS, Département et CHE) ont

recherché des modalités pour apurer les dettes actuelles de l'ARP et organiser le transfert de ses interventions à un autre opérateur.

Dans le cadre du tour de table financier, il vous est proposé que le Département apporte une subvention de 20 978 € correspondant exactement à un montant inscrit au passif du bilan de l'ARP au profit du Département. Ce montant coïncide avec la dette due par ARP au Département dans le cadre d'un trop-versé pour lequel le Département a émis un titre de recette.

La subvention de 20 978 € permettra, dans le cadre du partenariat global avec les services de l'Etat et le centre hospitalier d'Erstein, l'apurement des comptes de cette association afin de permettre le transfert de son activité à l'ARSEA au 1^{er} juillet 2014. Cette solution garantit le maintien des baux en cours pour des sous-locataires fragiles et le moins de perturbation possible dans leur accompagnement social.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	182 379,45 €	43 387,71 €	20 978,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association de resocialisation en psychiatrie (ARP) à Erstein une subvention de 20 978 €, dans le cadre d'une action coordonnée entre la direction départementale de la cohésion sociale, le centre hospitalier d'Erstein et le Département, pour redresser les comptes de l'association avant son transfert d'activité à une autre association qui gèrera des logements d'insertion pour des personnes fragiles sortant de l'hôpital d'Erstein.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL